

Ce message est adressé à chaque adhérent ayant répondu à l'enquête

La note de service de juillet 2013 est très mal appliquée car elle manque de clarté !

Vous êtes nombreux à déplorer le "flou artistique" de certains aspects de la note qui laisse trop de marge à l'interprétation (notamment l'article 29 du décret 89-406) et vous demandez qu'un texte plus précis soit écrit pour empêcher les dérives. Ainsi, on peut noter que :

- **Le Suivi de stage, Concertation et Autres activités (SCA) : ce n'est pas encore ça ! La concertation – c'est le parent pauvre du SCA et une très grande hétérogénéité** pour le suivi de stage. Quant aux **semaines blanches** : elles ne sont accordées que dans... 7% des cas !
- **L'annualisation en classe de seconde GT et un non-respect flagrant de la Note de service.**

Egalité de traitement dans le privé ? Non : pour plus de 40% des collègues...

Des collègues ont le droit de choisir leurs classes et leurs matières alors que d'autres changent chaque année de niveau et de matière et que les classes faciles ou difficiles sont toujours accordées aux mêmes. Suit une liste impressionnante de discriminations et d'iniquités relevées et/ou subies par les collègues ... Et une note administrative le plus souvent "*attribuée à la tête du client*" et impossible à faire modifier !

Des demandes « techniques » ou « générales »... ou des réflexions personnelles...

- ✓ Demande d'éclaircissements sur le calcul des heures de 1^{ère} chaire, des heures de majoration.
- ✓ Attente de la fiche Guépard pour une équité avec le public.
- ✓ Que les DRAAF fassent respecter les OS dans les établissements, équitablement.
- ✓ Des textes beaucoup plus clairs et précis qui ne laissent aucun doute sur leurs applications.

Vous demandez finalement au Ministre de préciser la note... de la faire appliquer – mais surtout de revoir le décret et de supprimer l'article 29. On est bien d'accord !

Alors on fait quoi ?

1) Poursuivre la campagne des pétitions Stéphane Le Foll jusqu'au 6 février

Les signatures des collègues mécontents s'accumulent, nous avons déjà rencontré P.Mauguin, directeur du cabinet et nous irons rencontrer le Ministre pour lui redire ces quelques mots ☞ [Les OS selon la Fep](#)

Si ton établissement n'a pas renvoyé la pétition papier, merci de le faire au plus vite. Si après l'envoi de la pétition papier des collègues ont oublié de signer, ils peuvent encore le faire :

- Soit en complétant la pétition ci-jointe
- Soit en ligne ☞ [Lettre-pétition à Stéphane Le Foll](#)

Pétition papier à renvoyer si possible **avant le 6 Février 2015 sous deux formes :**

- **Forme papier : à Fep-CFDT 47, Av Simon Bolivar 75950 Paris Cedex 19**
- Par courriel à fep.agri@fep.cfdt.fr

2) Préparer les actions de mars

Après avoir rencontré le SRH le 9 janvier (☞ [CR SRH 9 Janvier](#)), puis le directeur du Cabinet le 20 janvier (☞ [CR Audience 20 Janvier](#)) – nous remettrons toutes les pétitions au Ministre en espérant que cela suffira pour enfin avancer ... sinon nous conduirons les actions fortes qui nous toujours permis d'avancer les années passées. On compte bien évidemment sur toi !
Amicalement.

Pierre Houssais

Ci-joints : Tableaux et synthèse de l'enquête, Pétition pour les retardataires